

23 juil 2021 -19:45

Appartient à Conseil des ministres du 23 juillet 2021

Exécution de l'accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi

Sur proposition de la ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant exécution de l'Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

Par cet avant-projet, les autorités fédérales prennent leurs responsabilités et améliorent la situation des sans-abris en ancrant l'accueil hivernal dans la loi et en garantissant que le budget nécessaire soit disponible chaque année et ce, en application de l'Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

Le budget est estimé à 1.550.000 euros. Ce montant se base sur le budget affecté à l'organisation de l'accueil hivernal au cours de la période précédente. Tant les CPAS que les associations de sans-abris pourront bénéficier d'une subvention.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be